

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DU PÔLE GUADELOUPE  
DU 24 Janvier 2020**

Le Conseil extraordinaire du Pôle Guadeloupe s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 dans la salle de réunion de l'UFR SJE située sur le Campus de Fouillole, sous la présidence du Vice-président du pôle Guadeloupe, Jean-Lèn LETICEE.

**Étaient présents :**

**Collège des Enseignants-Chercheurs**

**Professeurs des Universités :**

- Monsieur Michel GEOFFROY

**Maîtres de Conférences :**

- Madame Laura CASSIN
- Monsieur Jean-Lèn LETICEE

**Collège du personnel BIATSS :**

- Monsieur Frédéric GERARDIN
- Monsieur Bruno HARAL

**Collège des représentants des étudiants :**

- Monsieur Meddy LUIT
- Monsieur Nicolas PARVIN

**Collège des personnalités extérieures :**

- Madame Lisiane KECLARD, représentante de l'Organisme de recherche INSERM,
- Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire.

**Étaient représentés :**

- Monsieur Henri NAGAPIN, personnalité extérieure, est représenté par Madame Laura CASSIN,
- Madame Josiane GATIBELZA, mairesse de la ville de Pointe-à-Pitre est représentée par Monsieur Jean-Lèn LETICEE.

**Invité :**

Monsieur James LARROUY, Vice-Président étudiant du pôle Guadeloupe.

**Étaient absents :**

Monsieur le professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN,  
Monsieur le professeur Eustase JANKY,  
Monsieur Claude HERTOGH,  
Madame Marie-Louise PENCHARD, représentante de la collectivité régionale.

Il est 10h30, le quorum est atteint, le Vice-président du pôle Guadeloupe ouvre la séance.

## ORDRE DU JOUR

I. PROPOS LIMINAIRES .....	3
II. Rapport sur la mission parlementaire relative à la loi d'évaluation.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
III. CONVENTIONS CULTURELLES .....	9
A. Convention A.C.T .....	9
B. Convention Lizin Tanbou .....	9
IV. QUESTIONS DIVERSES .....	10

## I. PROPOS LIMINAIRES

---

Le **Vice-président du pôle Guadeloupe** remercie les membres de leur présence à cette séance extraordinaire pour tenir compte de l'actualité de l'établissement

Puis, il demande l'inscription d'un point sur les conventions liées aux manifestations culturelles et carnavalesques estudiantines programmées pour les 18 et 19 février prochains sur les campus du pôle Guadeloupe

Les membres du conseil de pôle acceptent ce rajout, l'ordre du jour est alors modifié.

## II. RAPPORT SUR LA MISSION PARLEMENTAIRE RELATIVE A LA LOI D'ÉVALUATION

---

Le **Vice-président** explique que l'objet principal de ce conseil extraordinaire concerne les rapports de la mission parlementaire sur l'évaluation de l'Université des Antilles. Il poursuit que cette mission parlementaire s'est avérée être une mission partisane, dont les conclusions paraissent assez cyniques et mettant gravement en danger les avantages du pôle Guadeloupe.

Il y a une demande claire de la mise sous tutelle de l'établissement. Il rappelle que la loi 2015 a fait dans l'ensemble l'objet de diverses négociations et d'âpres tractations.

Un document de synthèse présentant les principales préconisations de la mission parlementaire a été remis aux membres du conseil de pôle.

Il rappelle que les parlementaires guadeloupéens se sont pleinement engagés, ainsi il n'est pas question, de demander l'intervention d'une expertise ministérielle pour balayer d'un revers de main tout ce travail.

L'U.A. a suffisamment d'expérience et d'expertise en interne et de ressources intellectuelles pour interpréter et œuvrer en faveur de l'établissement.

S'agissant des préconisations des députées Hérim et Manin, les remarques sont les suivantes :

- La notion de la répartition des moyens (60% pour la Guadeloupe et 40% pour la Martinique) figée depuis 2015, n'est plus conforme à la réalité.
- Le « ticket à 3 » pour l'élection, du Président et des deux vice-présidents des pôles, est une proposition faite en sourdine par la mission parlementaire. C'est une logique de bloc. Ce principe ne règle pas le problème de gouvernance. A titre d'exemple, si 14 élus du pôle Guadeloupe et 4 élus du pôle Martinique participent à l'élection du Président, ce schéma démontre que le vice-président de Martinique choisi peut ne pas être majoritaire dans son conseil de pôle ; ce qui est actuellement le cas.
- Les tensions entre les deux pôles sont rares ; ce qui n'est pas vrai entre le pôle Martinique et l'Administration centrale.
- Le souhait d'une déconcentration des moyens de l'administration centrale vers le pôle Martinique.
- L'accueil des étudiants martiniquais est plus important sur le pôle Guadeloupe ; pour la première fois, il y a plus d'étudiants inscrits en lettres au DPLSH situé en Guadeloupe qu'au niveau de la faculté des lettres et sciences humaines en Martinique. Il met au défi quiconque de trouver un étudiant ayant suivi l'intégralité de son cursus en Martinique et obtenu le CAPES SVT au cours des 5 dernières années.

- Ce rapport partisan met en avant les « vieilles lunes » de l'ancienne présidence. Rien n'est prévu pour le pôle Guadeloupe. Alors que les indicateurs nationaux sont bien meilleurs sur le pôle Guadeloupe qui dispose de 80% de l'activité de la recherche de l'UA. On ne peut donc plus se contenter d'une répartition budgétaire 60% et 40%, respectivement entre le pôle Guadeloupe et le pôle Martinique
- Il a fait accepter et valider des budgets d'austérité au conseil de pôle et aux doyens du pôle Guadeloupe. Il reconnaît que manifestement malgré tous ces efforts fournis il n'y aura pas de moyens supplémentaires.

Ensuite, il poursuit par les préconisations du député Mathiasin, qui sont, selon lui plus mesurées et réalistes. Il porterait cependant des réserves sur sa proposition relative à la nomination des vice-présidents des pôles.

Enfin, les parlementaires Lurel et Vainqueur ont transmis un communiqué de presse, pour rappeler que la Région Guadeloupe avait fait le choix d'investir dans l'Université sur le pôle Guadeloupe, La création du campus du Camp Jacob permettait un rééquilibrage territorial en matière d'enseignement supérieur.

Après les échanges, le **Vice-Président** opérerait pour une communication de presse audible et facilement lisible pour marquer la position du conseil de pôle.

**Monsieur Geoffroy** partage les propos du Vice-Président. Il souhaite parler de la méthode de diffusion. Il risque d'y avoir un grand déballage médiatique et politique sur cette affaire, nous devons « soigner » nos forces politiques. Nos politiques ont fait des actions séparées, pas toujours au même moment, il propose alors la diffusion de communiqués de presse individualisés afin de :

- Remercier les députés Mathiasin et Serva pour leur action, ainsi que les parlementaires Lurel et Vainqueur pour leur communiqué commun
- Montrer que le conseil de pôle est satisfait de leurs actions qui vont dans l'intérêt de la Guadeloupe
- Informer le conseil de pôle les sollicitera à nouveau.

Il poursuit qu'il faudra aussi examiner les deux situations suivantes :

- La durée restante de la mandature du Président,
- A l'issue de la mandature, la loi serait -elle inchangée, modifiée, ou abrogée ?

Pour sa part, il n'est pas question que nos politiques fassent le travail en lieu et place des étudiants et du personnel de l'U.A, ils devront soutenir nos préconisations.

**Monsieur Gérardin** souligne que « tout le monde dit qu'il faut modifier la loi mais jamais l'appliquer ! Ce qu'il signale à tous les C.A.

Il rappelle qu'en 2019, 7 emplois ont été publiés pour le pôle Martinique, contre 6 pour le pôle Guadeloupe, lors de la campagne d'emplois. Pour 2020, il y a 9 emplois pour la Martinique contre 6 pour la Guadeloupe ; soit un taux d'encadrement par la masse salariale des étudiants de 1,93TP en Martinique contre 1TP pour la Guadeloupe.

La question qui se pose : « comment accepter cette inégalité de traitement entre les deux pôles au sein du même établissement » ?

La mission parlementaire veut remettre sur la table, une séparation des moyens avec comme référence l'année 2014, pour des étudiants qui sont dans des filières comparables.

Il prévient qu'en 2015, 30 emplois affectés sur le pôle Guyane sont transférés au pôle Martinique, grâce aux droits d'option,

Il reprend que depuis 5 ans, il y a une démarche entre les ennemis et les alliés déclarés, ce qui tire le fonctionnement de l'établissement vers le bas. Il conclut que nous allons tous vers la catastrophe, car tout cela est instrumentalisé, pour empêcher d'appliquer la loi

**Monsieur Alice** dit avoir accueilli sans surprise les deux rapports. Il jugeait déjà la composition de la mission parlementaire tout à fait partielle et les objectifs avérés connus par avance.

Pour certains, il était considéré comme un « extrémiste ». Aujourd'hui, les faits lui donnent raison. Ce rapport est à sens unique et hors sujet. La lettre de commande était avant tout l'évaluation de la loi. Il reconnaît quelques préconisations sur la loi, mais tout le contenu concerne la répartition des moyens, que la délégation et certains élus du pôle Martinique refusent l'application.

Il poursuit que l'U.A. n'a pas été assez ferme, consistant et vite dans la répartition des moyens et dans sa façon de procéder. Le pôle Guadeloupe en est aussi responsable. Il fallait l'appliquer depuis 2 ans.

Il s'interroge sur l'application de la loi même à minima de cette répartition des moyens. La priorité est d'appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi, ce qui est aussi la position des parlementaires.

Le Vice-Président l'a rappelé, le pôle Guadeloupe prône une politique de rigueur. Pourtant les factures d'électricité et d'eau du pôle Martinique sont impayées depuis 2 ans. Le pôle Martinique réclame leur paiement sur le fond de roulement de l'établissement.

Enfin il suggère qu'une délégation du pôle Guadeloupe soit reçue par la Présidence de la Région, avec un dossier bien détaillé sur l'ensemble des thématiques (surfaces, formations, effectifs...).

Il devra en être de même pour la collectivité départementale, et de façon concomitante afin que le Président de l'Université fasse ce qu'il a déjà promis au dernier C.A : lancer la répartition des moyens.

**Madame Cassin** demande si les parlementaires ne sont pas plus puissants sur ce dossier que le Président de Région.

**Monsieur Haral** rappelle qu'il a participé à plusieurs travaux de la commission des moyens, qui n'a pas voulu prendre les décisions sur les critères de surfaces mais uniquement sur les effectifs pondérés.

Pour lui, en 2020, la loi doit vraiment être appliquée. C'est le moment de faire le rattrapage entre les deux pôles de façon manu militari. Il confirme que le pôle Martinique a bénéficié de 30 emplois supplémentaires en droit d'option lors de la scission de l'UAG.

**Monsieur Alice** encourage le vote d'une motion pour accélérer la procédure de répartition des moyens entre les deux pôles.

**Madame Keclard**, en réponse aux propos de Monsieur Alice, n'adhère pas à la motion. Mais elle exige l'application de la loi. Pour cela, elle recommande que dans le mois à venir, il y ait des faits réels et des actions réelles.

**Madame Cassin** prend bonne note de ces propos. Elle souhaite, cependant attirer l'attention des membres, car en sa qualité de directrice de cabinet, un courrier est déjà prêt pour cette répartition des moyens ; il ne manque que la signature du Président de l'Université. Cependant, il faudrait se préparer aux conséquences.

**Madame Keclard** répond que cette mission met déjà fin à l'Université des Antilles il faut donc aller au bout du respect de la loi. Elle met en garde, sur le fait qu'aujourd'hui le pôle Martinique n'ait pas les moyens et atouts pour aller à la séparation.

**Monsieur Haral** approuve les propos de Madame Keclard. Le pôle Martinique veut dépouiller le pôle Guadeloupe. Il prend comme exemple, la formation ingénieur. Cette formation devait être caribéenne. Le conseil Régional de Guadeloupe finançait un bâtiment d'environ 10 millions d'euros. Ce projet a été saboté en C.A et n'est plus d'actualité.

Entre temps, il a découvert que la Collectivité territoriale de la Martinique a signé une convention avec l'INSA de Lyon, pour préparer la formation des ingénieurs. En effet, les étudiants martiniquais seront absents de ces formations d'ingénieurs dispensées sur le pôle Guadeloupe.

**Monsieur Geoffroy** précise que le budget primitif 2020 respecte les critères. Il est calculé sur la répartition des effectifs par type de formation. La dotation de recherche pour 2020 est allouée aux équipes de recherche en fonction des publications, des doctorants, ce qui correspond à l'esprit de la loi. Il y a un respect partiel de la loi.

Il reste donc la masse salariale à répartir, mais presque tout reste à faire.

Il n'y a eu qu'un seul redéploiement de postes entre les deux pôles, pour cette campagne d'emplois. Toutes les données chiffrées sont vérifiées. Un courrier accompagné de la liste des emplois sera envoyé, bientôt, envoyé aux deux vice-présidents des pôles.

Cependant, les diversions actuelles rendent difficiles la mise en œuvre de ce dernier volet de la répartition des moyens. En qualité de conseiller, on ne peut qu'exiger du président une application immédiate de la loi.

Il conclut le maintien des propositions qui visent d'une part à adresser un communiqué aux parlementaires pour leur soutien aux actions du pôle et d'autre part à rédiger un courrier au Président de l'Université.

**Monsieur Alice**, rajoute outre cela, qu'il faut aussi associer les organisations syndicales représentatives sur le pôle.

**Monsieur Parvin** rapporte en sa qualité d'élus du C.A.C, que par le passé, il a été témoin d'une volonté du pôle Martinique d'accaparer ce qui représente un certain nombre de postes, des intérêts par rapport à une certaine inégalité de répartition des moyens.

Maintenant, étant élu au C.A. c'est le même cheminement. Il se souvient des tentatives de déséquilibres par certains élus du pôle Martinique, qui incitaient demandant des mouvements de rebellions envers le président, lors de son premier C.A.

Il est étudiant en sciences politiques, et actuellement en étude sur les organisations régionales de la Caraïbe. On se rend compte qu'on est assez petit. C'est dommage que ces deux îles ne puissent pas s'entendre, alors que l'on parle de l'OECS et l'OEA.

Alors, se diviser davantage atomisera notre organisation au niveau de l'enseignement supérieur dans la région.

Il opterait pour trouver les moyens de maintenir l'Université des Antilles. En effet, il y a une perspective de dépouiller le pôle Guadeloupe au profit du pôle Martinique. Cela créerait in fine les conditions de dépendance de ce pôle au détriment du pôle Guadeloupe.

Il retient la prudence de Madame Keclard,

Il conclut que la loi est impersonnelle et reste la meilleure défense générale, dont nous devons conforter le Président de l'Université.

**Madame Cassin** signale que « la campagne d'emploi ne peut être qu'au fil de l'eau ». Les conseillers devront alors être présents pour participer, si besoin, aux séances de travail du C.A.

**Le Vice-président** rappelle qu'il avait interrogé le Président de l'UA, sur la répartition des moyens, lors du dernier C.A. Il se souvient des nombreuses interventions de certains élus du pôle Martinique. Il poursuit que si les positions entre les pôles étaient inversées, les choses seraient réglées depuis bien longtemps.

Il assure que la démographie est défavorable, par conséquent, le pôle Martinique ne pourrait pas supporter, à elle seule, le fonctionnement d'une Université. Il prend l'exemple du D.S.I, qui n'a pas pu se développer !

Il insiste pour qu'un courrier soit adressé au président, exigeant tout d'abord l'application de la loi, ensuite la publication d'emplois dans une campagne au fil de l'eau.  
Puis, il valide le communiqué adressé aux parlementaires, pour continuer leur soutien.

**Monsieur Larrouy** informe qu'il existe une réalité physique derrière la théorique. Il faut prendre le temps d'analyser la situation car les liens restent bons entre les étudiants des deux pôles et il faut protéger les prochains étudiants.

**Pour le Vice-Président**, prévient que le pôle Guadeloupe doit se préparer à toute éventualité, après l'application de la loi.

**Monsieur Geoffroy** confirme qu'il faut faire respecter la loi et se faire respecter pour vivre ensemble et rajoute que le pôle Martinique n'aurait pas le choix pour la création d'une université.  
Les emplois vacants ne sont pas utilisés sur le pôle Martinique, de ce fait, les redéployer sur le pôle, ne pénaliserait pas les étudiants.

**Monsieur Luit** reconnaît que l'on a déjà pris beaucoup de temps. Il demande s'il faut continuer ?

**Monsieur Gérardin** reconnaît qu'il faut une bonne ambiance entre les étudiants et rassurer tout le monde ; mais la loi devait être appliquée depuis 5 ans. Juridiquement, le Président a le pouvoir.

**Monsieur Geoffroy** insiste sur le courrier destiné au Président de l'U.A. Il présente son contenu.

**Monsieur Alice** adhère aux propositions. Il informe les élus étudiants que le député Latchimy s'était permis d'écrire au Président de l'Université des Antilles pour surseoir à toute modification de la répartition de moyens durant son mandat. Cela est une parjure et une interférence dans la gestion de l'établissement.

**Madame Cassin** constate que la Vice-Présidente étudiante de l'établissement s'est peu engagée. Le Vice-président du pôle Guadeloupe doit penser en priorité aux étudiants.

**Madame Keclard** demande qu'un courrier d'information soit aussi adressé à tous les politiques. Cela fait longtemps que les parlementaires de la Martinique essaient de transférer le maximum du pôle Guadeloupe.

Les rapports de la mission parlementaire demandent de ne pas dépouiller le pôle Martinique.  
Le pôle Guadeloupe doit alors se renforcer, récupérer les postes avant la fin de la mandature actuelle du Président de l'Université des Antilles.  
Il reconnaît qu'il y aura un second débat.

**Monsieur Haral** recommande aux étudiants de visionner la vidéo de la mission parlementaire. La députée Manin a donné le ton dès le début du débat. Heureusement, qu'il y avait un parlementaire de la Guadeloupe, sinon cette mission aurait été biaisée.

**Monsieur Gérardin** rappelle que le pôle Guadeloupe a gagné la bataille de la répartition des moyens, après une grève de 39 jours.

**Le Vice-Président** exhorte le pôle Guadeloupe à s'affirmer davantage. Il y a confusions entre l'administration centrale et l'administration de pôle.

**Monsieur Alice** réclame une fermeté des mots pour l'application de la loi.

**Monsieur Geoffroy** adhère totalement aux propos précédents, car il faut défendre les intérêts du pôle Guadeloupe.

**Monsieur Larrouy** signale que le pôle Martinique est soudé, alors que le pôle Guadeloupe se déchire.

**Monsieur Parvin** fait remarquer que le pôle Guadeloupe a déjà perdu, car cette répartition des moyens est attendue par la communauté universitaire.

**Monsieur Alice**, confirme que ce courrier sera alors un soutien au Président, Il rappelle que le Président de l'Université des Antilles a déjà subi suffisamment de vexations, il faut le soutenir.

**Madame Cassin** avertit que le conseil de pôle doit être prêt pour les actions à venir après ce courrier.

**Monsieur Parvin** note que la motivation est que l'avenir est en danger, au-delà de l'Université, il en va du développement de la Guadeloupe. Les jeunes quittent la Guadeloupe.

Le constat est qu'il y a 600 étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de licence, il n'en reste que 10 en master. Si on perd les postes, le pôle Guadeloupe a aussi des droits. Il faut exiger leurs applications, sinon on s'auto-marginalise.

**Monsieur Geoffroy** présente alors l'esprit et le contour de la communication à destination des parlementaires. Il s'agira tout d'abord de les remercier, de préciser leurs actions et leur engagement, et de compter sur leur soutien aux côtés du pôle Guadeloupe pour défendre ses intérêts légitimes.

**Monsieur Alice** maintient l'élaboration d'un dossier de presse consistant et précis sur :

- La situation actuelle,
- La présentation des paramètres permettant la répartition des moyens.

Le vice-président soumet ce cadrage à destination des parlementaires au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

Le cadrage et la communication du pôle Guadeloupe à destination des parlementaires sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.	<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
	<i>Abstention</i>	0
	<i>Contre</i>	0
	<i>Pour</i>	11

Puis, le vice-président soumet le projet de courrier du conseil de pôle destiné au Président. Le résultat est le suivant :

Le projet de courrier du conseil de pôle Guadeloupe destiné au Président de l'U.A. est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.	<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
	<i>Abstention</i>	0
	<i>Contre</i>	0
	<i>Pour</i>	11



### III. CONVENTIONS CULTURELLES

---

Le Vice-président rappelle ces conventions concernant les manifestations culturelles et estudiantines prévues les 18 et 19 février prochains sur pôle Guadeloupe.

#### A. Convention A.C.T

Le Vice-président étudiant présente les conventions.

La convention ACT concerne une cérémonie portée par les étudiants des ateliers musique et danse du campus du Camp Jacob.

Les objectifs sont multiples :

- De montrer l'étendue des talents des étudiants,
- De rencontrer des artistes,
- Et d'acheter des instruments de musique.

Le CROUS a alloué une subvention de 2 500 € à cette manifestation étudiante.

Resteraient à la charge du pôle : le transport et le déplacement des étudiants sur les deux campus et le remboursement du matériel de musique.

À l'issue de ces échanges, le Vice-Président soumet cette convention ACT au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>La convention ACT est <b>approuvée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.</b></i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>10</i>

Le Vice-président étudiant informe le conseil de pôle des deux autres manifestations prévues sur le campus du Camp Jacob, le 18 février prochain :

- Un défilé avec le groupe de carnaval Voukoum
- La présence de tous les Vice-Présidents étudiants de France, sur le campus de Fouille, ce qui démontrera le dynamisme du pôle Guadeloupe.

#### B. Convention « Lizin Tanbou »

Cet événement est prévu le 19 février sur le campus de Fouillole dans le cadre de la manifestation « fouyol an mas ».

Une répétition publique est organisée avec une trentaine de tambours et de percussionnistes étudiants ou non, confirmés ou débutants, sur l'esplanade dans le prolongement d'un défilé, avec un groupe de carnaval du quartier.

Une restitution sera faite dans le cadre des JACES.

La contribution financière de la vie des campus est de 900 €.

À l'issue de ces échanges le Vice-président soumet la convention « Lizin Tanbou » au vote des conseillers.

Le résultat est le suivant :

<i>La convention « Lizin Tanbou » est <b>approuvée à la majorité absolue des membres présents et représentés.</b></i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstention</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>11</i>

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le **Vice-président** lève la séance à 12h15.